Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_096-DE

**Mairie d'Orgères 35230**

**Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2026**

**CONVOCATION :** 11 septembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Isabelle LIMOUX, Audrey BOURDIN, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ.
Procurations : Aurélie DEMÉ, Yannick COCHAUD, Marie-Andrée PELLAN, Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

## 96. FINANCES - Décision Modificative n° 2 - budget principal (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 43-2026 en date du 6 mars 2026 portant sur l'adoption du BP 2026 du budget principal,
Vu la délibération 63-2026 en date du 5 juin 2026 portant sur la DM n°1 du budget principal,

M. LE BOUGUENEC, adjoint aux finances présente l'exposé suivant :

Depuis plusieurs mois dans le cadre d'un travail sur l'inventaire, le pôle finances travaille de concert avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen sur l'état des biens, de leur numérotation, des fiches inventaire. Il a été pointé des sur-amortissements. Le travail mené concerne les études à intégrer lorsqu'elles étaient suivies de travaux (le cas de l'extension de l'école) qui pour certaines ont été amorties à tort. Lorsqu'elles ne sont pas suivies de travaux, elles s'amortissent.

La Décision Modificative proposée concerne deux points avec la validation du directeur-adjoint du SGC de Guichen :

- Le 1er point concerne la reprise d'amortissements avec une antériorité de plusieurs années, en grande partie les études et l'agencements de l'extension de l'école élémentaire qui n'auraient pas dû être amorties (c'est un bâtiment public) pour 83 218.83 € (ANNEXE 1) Dans une moindre mesure, d'autres études (pour le terrain d'honneur de football : 707.45 €, pour la liaison du parc du Coteau vers le pôle santé : 4 680.47 € ; pour le permis de construire du Télégraphe : 3 348.10 € ; pour l'église : 552.50 €) sont concernées pour un total de plus de 93 000 € soit une proposition de nouveaux crédits à hauteur de 94 000 €.
- Le 2ème point est l'intégration des études avec une incidence au chapitre 041 en section d'Investissement (autant en dépenses qu'en recettes). Ce sont les études liées à l'extension de l'école élémentaire principalement pour un total de près de 226 000 €.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_096-DE

En parallèle, sans incidence comptable, des regroupements de certaines fiches « Inventaire » vont être faites, permettant pour un seul bien d'avoir une seule fiche pour une meilleure clarté de l'inventaire.

Pour les opérations de reprises d'amortissement, des crédits sont nécessaires au chapitre 040 en dépenses d'Investissement et au chapitre 042 en recette de Fonctionnement. Pour arriver à l'équilibre de chaque section, il est proposé d'augmenter les crédits autant au chapitre 023 en dépenses de Fonctionnement qu'au chapitre 021 en recettes d'Investissement.
Pour les opérations d'intégration, des crédits sont nécessaires au chapitre 041 en Investissement.

Il est donc proposé la Décision Modificative suivante :

Pour le 1er point :
En section Fonctionnement

| | BP 2026 + DM 1 | DM proposée | Nouveaux crédits |
|---|---|---|---|
| **FONCTIONNEMENT - dépenses** | | | |
| *Chapitre/Article/opération/service/fonction* | | | |
| 023 – virement à la section d'Investissement | 26 318 € | + 94 000 € | 120 318 € |
| **FONCTIONNEMENT - recettes** | | | |
| Opérations d'ordre 042 – 7811 « reprises sur amortissements des immobilisations » - 01 – 01 | 1 062.33 € | + 94 000 € | 95 062.33 € |

Le budget en section de Fonctionnement s'équilibre au nouveau montant de 5 070 671.62 €.

En section Investissement

| | BP 2026 + DM 1 | DM proposée | Nouveaux crédits |
|---|---|---|---|
| **INVESTISSEMENT - dépenses** | | | |
| *Chapitre/Article/opération/service/fonction* | | | |
| Opérations d'ordre 040 – 281318 « autres bâtiments publics » | 0 € | + 517.37 € | 517.37 € |
| Opérations d'ordre 040 – 280231 « frais d'études » | 0 € | + 93 482.63 € | 93 482.63 € |
| **INVESTISSEMENT - recettes** | | | |
| 021 – virement de la section de Fonctionnement | 26 318 € | + 94 000 € | 120 318 € |

Le budget en section d'Investissement s'équilibre au même montant de 4 784 301.21 €.

Pour le 2ème point :
En section Investissement

| | BP 2026 + DM 1 | DM proposée | Nouveaux crédits |
|---|---|---|---|
| **INVESTISSEMENT - dépenses** | | | |

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_096-DE

| *Chapitre/Article/opération/service/fonction* | | | |
|---|---|---|---|
| Opérations d'ordre 041 – 21351 « installations, agencements, aménag. - bâtiments publics » | 0 € | + 204 371.26 € | 204 371.26 € |
| Opérations d'ordre 041 – 21318 « constructions – bâtiments publics » | 0 € | + 8 508.74 € | 8 508.74 € |
| Opérations d'ordre 041 – 21321 « bâtiments privés – immeubles de rapport » | 0 € | + 552 € | 552 € |
| Opérations d'ordre 041 – 21312 « constructions – bâtiments scolaires » | 0 € | + 5 568 € | 5 568 € |
| Opérations d'ordre 041 – 2313 « constructions » | 0 € | + 7 000 € | + 7 000 € |
| **INVESTISSEMENT - recettes** | | | |
| Opérations d'ordre 041 – 2031 « frais d'études » | 0 € | + 226 000 € | 226 000 € |

Le budget en section d'Investissement s'équilibre au nouveau montant de 5 010 301.21 €.

**Ceci exposé,**

**Vu** l'avis de la commission « AFRH » en date du 09/09/2026,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** cette Décision Modificative comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette décision.

**Pour extrait certifié conforme,**

